

néotoa

EMBELLIT LA VILLE ET LA VIE

CHARTRE ETHIQUE

1^{ère} Edition

Approuvée par délibération du 21 octobre 2019

Sommaire

EDITO DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRECTIONS.....	3
PREAMBULE	4
RESPECTER LES VALEURS FONDAMENTALES PORTÉES PAR LES ACTEURS ET PARTENAIRES DE NÉOTOA	5
AGIR DE MANIERE RESPONSABLE ET CITOYENNE	7
OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL EPANOUISSANT ET VALORISER LES TALENTS DE SES COLLABORATEURS	8
S'ENGAGER DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET PLACER L'INNOVATION AU CŒUR DE SES ACTIONS.....	10
OBTENIR LE SOUTIEN ET LA CONFIANCE DES CLIENTS	11
CONCRETISER ET PROMOUVOIR UNE DEMARCHE RESPONSABLE AVEC LES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES	12
EXIGER L'INTEGRITE DANS LA CONDUITE DES ACTIVITES	13
RESPECTER ET PROTEGER LES ACTIFS MATERIELS ET IMMATERIELS	17
DISPOSITIF D'ALERTE	19
MISE EN ŒUVRE ET RESPECT	20

EDITO DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRECTIONS

Créateur de lien social depuis près de 100 ans, à l'écoute des attentes des habitants et des élus, Néotoa propose des logements à la location, met en place des services pour ses clients, en réponse au développement des territoires, et permet au plus grand nombre d'accéder à la propriété grâce à une offre d'accession sociale, intermédiaire ou libre.

Porté par ses quatre valeurs clés que sont le bien-être, la proximité, l'innovation, le développement durable, Néotoa s'est donné pour vocation d'embellir le quotidien, les relations, l'avenir et l'environnement de ses clients, collaborateurs et partenaires.

Néotoa s'est engagé avec ses équipes à travailler de manière socialement responsable, à agir avec éthique et transparence afin de contribuer à la bonne santé et au bien-être de la société dans son sens le plus large. Son engagement a été labellisé par l'ISO 26 000 Responsabilité Sociétale des Entreprises sur les volets sociétal, environnemental et économique.

Cette Charte Éthique s'inscrit naturellement dans la continuité des actions menées depuis de nombreuses années afin de conduire et développer ses activités dans le respect de ses valeurs. Avec cette charte, Néotoa formalise ses engagements et rassemble l'ensemble de ses équipes et parties prenantes autour de principes simples mais fondamentaux qui l'animent dans la conduite de ses missions. Ces mêmes principes doivent inspirer nos choix et guider chacun dans l'exercice de ses responsabilités. Les succès collectifs de demain dépendent de l'engagement éthique de chacun.

PREAMBULE

🍃 A qui s'applique la Charte Éthique ?

Cette charte s'applique à tous les collaborateurs de Néotoa, qu'ils soient salariés, intérimaires ou prestataires de service. Elle s'applique également à tous les administrateurs et membres des différentes commissions.

Néotoa engage également ses partenaires et fournisseurs à respecter les principes de conduite énoncés dans ce document.

La Charte Éthique est publiquement disponible sur le site internet de Néotoa.

🍃 Comment utiliser cette charte ?

L'éthique est la responsabilité de tous et la présente charte vise à assurer l'intégrité dans le fonctionnement de Néotoa. Les principes qu'elle pose constituent le cadre éthique dans lequel s'inscrivent toutes les actions menées par Néotoa et guident au quotidien les comportements professionnels de ses collaborateurs et administrateurs. Ils doivent être respectés par chaque collaborateur ainsi que par l'ensemble du conseil d'administration.

Au-delà du seul respect des lois, cette charte doit pouvoir aider chacun à faire preuve de discernement et à adopter les comportements éthiques appropriés et attendus, reflet de notre vision et de nos valeurs.

« L'éthique est la responsabilité de tous et la présente charte vise à assurer l'intégrité dans le fonctionnement de NÉOTOA »

Néanmoins, aucun document ne peut prévoir ni traiter toutes les situations qui pourraient se présenter. Aussi, chaque fois que vous pensez faire face à ce type de situation, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce légal ?
- La Charte Éthique est-elle respectée ?
- Les procédures internes sont-elles mises en œuvre ?
- Serais-je à l'aise si ma décision était rendue publique en interne et en externe ?

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est non ou si vous avez un doute, la règle doit être de consulter les personnes compétentes (votre manager, le référent éthique interne, ou le comité d'éthique) et d'en discuter ouvertement avant d'agir.

Par ailleurs, Néotoa met à la disposition de l'ensemble de ses collaborateurs, administrateurs et parties prenantes un dispositif d'alerte décrit ci-après, permettant de traiter tout signalement portant sur une suspicion de violation des dispositions de la présente charte.

RESPECTER LES VALEURS FONDAMENTALES PORTÉES PAR LES ACTEURS ET PARTENAIRES DE NÉOTOA

L'intégrité, la loyauté et la transparence

L'intégrité et la loyauté doivent être les fondements de toute décision et pratique de Néotoa.

Chacun fait preuve de la plus grande intégrité dans l'accomplissement de ses missions et dans ses relations avec Néotoa et ses partenaires.

L'intégrité implique l'accomplissement de son travail ou de son mandat au mieux de ses compétences dans le respect des procédures. Chacun agit de manière éthique, en faisant preuve d'honnêteté et s'engage à ne pas causer de tort à Néotoa par ses propos ou ses agissements. Par ses paroles ou ses actions, chacun veille à ne pas compromettre son intégrité en tolérant ou en paraissant tolérer des actes de fraude ou de corruption ou une mauvaise utilisation des ressources de Néotoa par d'autres personnes, y compris d'autres personnels. Les administrateurs ne se prévalent pas de leur mandat pour privilégier directement ou indirectement leurs propres intérêts ou ceux de leurs proches.

En tant que collaborateur de Néotoa, chacun a un devoir de loyauté envers l'entreprise. Il exerce ses fonctions sous l'autorité du Directeur Général et s'engage à œuvrer quotidiennement dans l'intérêt de Néotoa.

L'administrateur représente les intérêts particuliers de l'instance qui l'a désigné et il en est légitimement le porte-parole, notamment au sein du conseil d'administration. Il est également partie prenante aux décisions qui doivent assurer la pérennité de Néotoa. A cet égard, il respecte les décisions prises par le conseil d'administration en application des règles de majorité.

Il alerte le conseil d'administration des informations dont il dispose et paraissant de nature à affecter l'intérêt de Néotoa.

Intégrité et loyauté reposent sur un principe de transparence où chacun s'engage à informer de toute donnée qui serait portée à sa connaissance, susceptible de mettre en jeu à court, moyen ou long terme, la responsabilité de Néotoa ou de lui porter préjudice.

Impartialité

Les activités accomplies pour Néotoa ne doivent pas être influencées par des relations personnelles ou financières passées, actuelles ou à venir ou par une quelconque opinion personnelle.

Chacun s'abstient de toute action ou déclaration de nature à faire peser un doute sur son impartialité.

« Quelle que soit sa fonction, Néotoa attend de chacun le déploiement de bonnes relations de travail, dans une atmosphère de tolérance et de respect mutuel »

Discrétion

Toutes les parties prenantes (administrateurs, salariés, instances représentatives, fournisseurs, partenaires) qui sont amenées de part leurs fonctions ou leurs mandats, à détenir ou à consulter des informations confidentielles (documents de travail interne, stratégie d'entreprise, etc.) doivent faire preuve de réserve et de discrétion et en aucune façon divulguer que ce soit par écrit ou par oral ces informations.

La Fédération nationale des OPH a créé un conseil de déontologie qui peut être saisi par les offices ou qui peut prendre l'initiative d'examiner, avec l'accord du bureau fédéral, les situations signalées au regard de la Charte de déontologie sociale et professionnelle des offices. Le conseil émet des recommandations, transmises au Président de l'office concerné et publiées, de façon anonyme, dans le rapport au conseil fédéral et à l'assemblée générale des offices.

Respect des personnes

Néotoa s'engage à promouvoir l'égalité de traitement entre tous les personnels, administrateurs, clients, fournisseurs, partenaires.

Les collaborateurs de Néotoa, dans le respect de la dignité humaine, reconnaissent la valeur de chacun en adoptant notamment les comportements suivants :

- Ils traitent chaque personne avec respect et équité.
- Ils encouragent la diversité des profils et des parcours afin de favoriser son rayonnement et de conjuguer les énergies créatives au sein de leurs équipes.
- Ils favorisent l'établissement et le maintien de milieux de travail sûrs et sains, exempts de harcèlement et de discrimination.
- Ils travaillent ensemble dans un esprit d'ouverture, d'honnêteté et de transparence qui favorise l'engagement, la collaboration et la communication respectueuse.

Ceci implique en particulier le respect et la courtoisie dans les relations avec autrui, l'absence de violences verbales ou physiques et de toute forme de harcèlement.

Quelle que soit sa fonction, Néotoa attend de chacun le déploiement de bonnes relations de travail, de responsabilité et de solidarité, dans une atmosphère de tolérance et de respect mutuel.

Chacun se doit d'appliquer ces principes dans ses relations et ses missions professionnelles.

AGIR DE MANIERE RESPONSABLE ET CITOYENNE

Respect des lois, de la réglementation et des codes de bonne conduite

Néotoa attache une grande importance au respect des lois et réglementations qui régissent ses activités.

Chacun veille à tout moment à ce que ses initiatives et actions soient réalisées dans le respect de ces lois et réglementations, et également des conventions, codes de conduite et de bonnes pratiques des fédérations, associations professionnelles dont Néotoa est membre.

Engagements citoyens : politique, syndical, associatif

Néotoa et ses collaborateurs se conforment à toutes les lois applicables régissant les contributions à des partis politiques.

Néotoa s'inscrit dans une position de neutralité en matière politique ou syndicale. Il ne soutient directement ou indirectement aucune activité politique ou syndicale, qu'elle soit locale ou nationale. Cette obligation de réserve concerne tous les collaborateurs de Néotoa, quel que soit leur statut.

Néotoa respecte les engagements de ses salariés et administrateurs qui, en qualité de citoyens, exercent leur liberté d'opinion et participent à la vie publique.

Tout membre du personnel ou administrateur peut exprimer librement son point de vue sur des questions sociales ou d'intérêt public. Cependant, il doit être clair en tout temps que les opinions exprimées ne sont pas celles de Néotoa.

Respect des collectivités et des autorités publiques

Les collectivités et personnes publiques sont des acteurs incontournables dans le développement de l'activité de Néotoa. La manière de collaborer et d'entretenir des relations transparentes avec ces interlocuteurs reflète l'intégrité et assure la crédibilité durable de Néotoa auprès de tous.

Ainsi, Néotoa :

- Se conforme aux décisions et réglementations émanant des différentes autorités qu'elles interviennent au niveau local, national, européen ou international
- Dans le cadre d'audit ou d'enquêtes, fournit des informations complètes, précises et justes
- Respecte toutes les obligations de signalement relatives à la sécurité de ses activités aux autorités compétentes

Exactitude des documents de gestion et financiers

Néotoa s'engage à ce que les informations financières qu'il communique, sous quelque forme que ce soit (rapports annuels, financiers, communiqués de presse, présentations publiques, etc.), en lien avec ses activités, soient exactes et sincères.

L'ensemble des documents comptables et de gestion sont tenus conformément à la législation applicable. Tous les paiements et mouvements de produits effectués sont retranscrits de façon appropriée et transparente dans la comptabilité de l'organisme.

Chacun s'assure que les informations et rapports communiqués à chaque niveau de Néotoa retranscrivent fidèlement toute opération intervenue, dans le respect des processus de validation interne.

OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL EPANOUISSANT ET VALORISER LES TALENTS DE SES COLLABORATEURS

Néotoa est engagé dans une politique des ressources humaines favorisant l'épanouissement de l'ensemble de ses collaborateurs. Au-delà d'une mission RH, c'est un engagement d'entreprise, une confiance donnée, pour gagner en confort, en compétences et en qualité de vie au travail.

Promouvoir un environnement de travail respectueux de chacun

Néotoa est attaché à la diversité, moteur de la créativité, et est engagé dans la construction d'une culture de l'inclusion respectant la singularité de chaque collaborateur.

Néotoa bannit toute discrimination, notamment en matière d'embauche, de rémunération et de promotion, de pratiques politiques, religieuses, sexuelles ou en matière d'âge ou de handicap.

Tous les collaborateurs s'engagent à s'abstenir scrupuleusement de pratiquer toute discrimination vis-à-vis des collaborateurs, clients, fournisseurs ou partenaires de Néotoa.

Néotoa ne tolère aucune forme de harcèlement, d'intimidation et de victimisation, tout acte ou menace de violence, qu'elle soit de nature sexuelle, physique, religieuse ou psychologique.

L'utilisation d'un langage irrespectueux, d'injures ou de grossièretés est proscrit. Toutes les relations professionnelles doivent être conduites dans le respect des personnes concernées (clients, fournisseurs, partenaires...).

Favoriser un environnement de travail sûr et respectueux de la vie privée

Néotoa veille à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs, s'assure que l'ensemble de ses activités respecte les législations et réglementations sanitaires en vigueur et s'attache à mettre en œuvre les meilleures pratiques relatives à la sécurité au travail.

Néotoa s'engage à protéger ses collaborateurs dans le cadre de leurs missions professionnelles contre toute exposition à des matières ou situations dangereuses et signale tout risque potentiel.

Le règlement intérieur en vigueur au sein de Néotoa détaille les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail. Il est porté à la connaissance des collaborateurs.

« La politique de ressources humaines portée par Néotoa est un véritable engagement d'entreprise, une confiance donnée pour gagner en confort, en compétences et en qualité de vie au travail »

Néotoa est attentif à garantir à ses collaborateurs le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi que le droit à la déconnexion, notamment en cadrant les réunions, les rencontres et les envois de courriels dans la limite de plages normales de travail.

Néotoa respecte le droit de ses collaborateurs de s'impliquer, à titre personnel, dans le cadre d'activités politiques et/ou associatives.

Offrir un environnement de travail stimulant et valorisant pour les collaborateurs

Néotoa a l'ambition d'offrir un cadre de travail épanouissant afin de favoriser le bien-être au travail et d'encourager les relations de confiance entre collaborateurs. Cela se traduit notamment par :

- Un processus de recrutement participatif favorisant la mobilité interne
- Un parcours d'intégration individualisé,
- Des réseaux métiers pour partager les bonnes pratiques avec ses pairs ou découvrir de nouveaux métiers
- La conduite de projets transversaux, ouverts à la participation de tous
- Une politique de formation ambitieuse afin de développer les compétences des collaborateurs tout au long de leur vie
- Un environnement de travail agréable
- La prise d'initiatives étendue

« Offrir un cadre de travail épanouissant afin de favoriser le bien-être au travail et d'encourager les relations de confiance entre collaborateurs »

Favoriser le dialogue social

Néotoa respecte le droit à la liberté d'expression et d'opinion de ses collaborateurs formulée dans le cadre d'un dialogue constructif.

Néotoa respecte la liberté syndicale de ses collaborateurs.

Néotoa favorise un dialogue social de qualité et la concertation avec les partenaires sociaux, ainsi que le respect et la considération des représentants des salariés.

S'ENGAGER DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET PLACER L'INNOVATION AU CŒUR DE SES ACTIONS

■ Préserver l'environnement

Le respect de l'environnement, nécessité et levier de progrès, est une préoccupation majeure de Néotoa traduite notamment au travers une démarche de développement durable en constante évolution.

Néotoa cherche à réduire son empreinte environnementale sur l'ensemble de ses activités et par le comportement de ses collaborateurs et ses clients. A cet effet, Néotoa :

- Déploie une stratégie de réduction de ses émissions Carbone via notamment la mise en place d'un plan d'actions global pour l'entreprise, prenant en compte des thématiques comme la performance énergétique de son patrimoine, l'utilisation de matériaux bas carbone ou encore l'amélioration des déplacements (dont les déplacements de ses collaborateurs par la mise en place d'un plan de mobilité)
- S'inscrit pleinement dans les ambitions territoriales (mondiales, nationales, régionales et locales) liées à la transition énergétique et environnementale. Depuis plusieurs années, Néotoa poursuit des objectifs ambitieux de performance énergétique de ses logements neufs et de son patrimoine existant (part de plus en plus importante de matériaux biosourcés par exemple)
- Accompagne ses clients pour maîtriser les dépenses énergétiques de leur habitat, encourage les écogestes au service du respect environnemental.

- Promeut auprès de l'ensemble de ses collaborateurs le respect des règles et principes applicables à la protection de l'environnement.
- Apporte une vigilance particulière à la gestion des déchets

« Le Plan de Mobilité est un véritable projet d'entreprise qui s'inscrit dans la démarche qualité que porte Néotoa ainsi que dans le système de management environnemental »

■ Inscrire l'innovation au cœur de ses activités

Néotoa et ses équipes cherchent de manière constante à adapter leur offre aux besoins d'aujourd'hui et de demain, Cette recherche se traduit par une innovation permanente au service :

- De ses collaborateurs par l'innovation organisationnelle
- Des habitants pour embellir la vie, encourager les échanges et favoriser le partage
- De l'habitat par l'innovation technique d'une part (qualités architecturales, utilisation de matériaux/processus innovants pour réduire l'empreinte environnementale et maîtriser les dépenses d'énergie) et sociale d'autre part (habitat partagé, intergénérationnel, constructions collaboratives, etc.).

OBTENIR LE SOUTIEN ET LA CONFIANCE DES CLIENTS

Écoute, disponibilité et proximité

Néotoa porte une attention particulière aux besoins des clients et veille, par une organisation de proximité adaptée aux territoires et proche de ses habitants, à y répondre en faisant preuve d'écoute, de disponibilité et d'initiatives.

A ce titre, chacun s'engage à :

- Instaurer un dialogue permanent avec les clients
- Se comporter avec disponibilité, respect et amabilité
- Écouter attentivement les besoins de ses interlocuteurs, sans à priori, ni préjugé
- Fournir une réponse sincère et adaptée, dans le respect des engagements pris
- Garantir le respect des droits des clients et notamment l'égalité de traitement, à travers sa politique d'attribution

Par ailleurs, par le biais d'un dispositif de médiation de la consommation, vecteur de transparence et d'indépendance mis à disposition de ses clients, Néotoa renforce les moyens d'écoute et de recours.

Bien-être

Néotoa déploie un large éventail de solutions qui facilite l'accès et le maintien de ses clients dans un logement adapté, confortable et évolutif notamment par un suivi personnalisé et la mise en place d'un parcours résidentiel répondant à leurs besoins professionnels ou familiaux.

Protection de la santé et de la sécurité

Néotoa veille à la sécurité de ses clients et à leur cadre de vie.

Chacun s'engage à ce titre à :

- Alerter ses responsables ou les experts compétents de tout risque potentiel ou avéré sur le patrimoine engageant la sécurité des personnes et des biens
- Traiter dans les délais les plus courts des problématiques identifiées ;

Respect de la vie privée

Soucieux du respect de la vie privée de ses clients, Néotoa agit en toute transparence, dans le respect des réglementations applicables notamment en matière de protection de leurs données à caractère personnel. Les conditions de traitement de ces données sont traduites dans une Politique de protection des données à caractère personnel disponible auprès de l'ensemble de ses clients. Cette politique définit notamment le type de données collectées, les finalités de cette collecte, la durée de conservation et expose les droits dont dispose chaque titulaire sur ses données personnelles.

« Néotoa s'engage à répondre aux besoins de ses clients en faisant preuve d'écoute, de disponibilité et d'initiatives »

CONCRETISER ET PROMOUVOIR UNE DEMARCHE RESPONSABLE AVEC LES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

Engagement sociétal

Néotoa partage une responsabilité économique et sociale au sein de ses territoires. Au-delà des emplois qu'il génère, Néotoa soutient le développement d'initiatives locales et, parmi elles, celles issues d'acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Respect d'une politique d'achat responsable

La politique d'achat de Néotoa garantit la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement entre tous les candidats, la transparence des procédures. Dans le cadre d'un dialogue ouvert et constructif, Néotoa met ses connaissances à disposition de ses fournisseurs. Il mène une politique d'achats responsables en intégrant les exigences relatives au respect de l'environnement, au progrès social et au développement économique mutuel avec ses fournisseurs.

Néotoa veille à :

- Favoriser les circuits courts et réduire l'empreinte écologique des achats
- Ce que la rémunération des prestations qu'il sollicite soit raisonnable et conforme au prix du marché, sans chercher à profiter d'une position dominante
- Apporter sa contribution à la lutte contre les offres anormalement basses et le travail dissimulé
- Maintenir avec ses fournisseurs des relations commerciales équilibrées et pérennes
- Porter une attention toute particulière au respect des conditions négociées et des délais de paiement

Chacun s'engage à :

- Respecter les règles en vigueur de la commande publique et faire preuve de responsabilité et d'honnêteté en toutes circonstances et, lorsqu'il fait face à une situation nouvelle ou complexe, en référer à son manager.
- S'assurer de la bonne exécution des contrats de fourniture de biens et services et exercer un devoir de vigilance vis-à-vis du respect des exigences légales.

Promouvoir l'éthique envers et par les fournisseurs et partenaires

Néotoa s'attache à entretenir et à promouvoir des relations responsables et équitables avec ses fournisseurs. Néotoa œuvre à développer des relations profitables génératrices de bénéfices durables à tous et s'efforce d'être toujours juste et honnête dans ses transactions.

Ainsi, Néotoa :

- Protège les informations confidentielles de ses fournisseurs comme s'il s'agissait des siennes.
- Respecte l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs et attend d'eux la même rigueur, la même loyauté et le même engagement éthique.
- Encourage le respect de ses principes et valeurs par ses fournisseurs, qui sont donc tenus à une exécution responsable des missions qui leur sont confiées, et s'interdisent tout comportement ou attitude déloyale à son égard.

EXIGER L'INTEGRITE DANS LA CONDUITE DES ACTIVITES

Lutter contre la corruption sous toutes ses formes

La notion d'acte de corruption regroupe l'ensemble des agissements par lesquels une personne (le corrompu) sollicite ou accepte, pour elle-même ou pour autrui, un don, une promesse ou un avantage quelconque en vue d'accomplir, d'omettre d'accomplir ou de retarder une action relevant de ses fonctions, missions ou mandats (le corrupteur).

Les dons, promesses ou avantages quelconques peuvent consister en des avantages directs – versement d'argent liquide, biens en nature, ristourne, exécution d'un travail gratuitement – ou des avantages indirects – notamment embauche d'un proche, attribution de logement.

La notion de trafic d'influence s'applique lorsqu'une personne abuse de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique au bénéfice d'un tiers des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable, contre un avantage.

Néotoa applique une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption et de trafic d'influence.

Néanmoins, conscient qu'au quotidien, chaque collaborateur ou administrateur peut se trouver confronté à des situations délicates et, sans même en avoir pleinement conscience, se trouver dans une situation pouvant caractériser un cas de corruption ou de trafic d'influence, des situations à risque peuvent notamment être cités à titre d'exemples.

Il convient ainsi d'appliquer une vigilance particulière aux situations suivantes :

- Le fait de favoriser d'une manière ou d'une autre, plus ou moins activement un fournisseur ou un acquéreur notamment par la communication d'informations ou en relayant leur message en interne ;
- La complaisance vis-à-vis de prestations effectuées par nos fournisseurs ;
- Le non-respect des règles des marchés publics et du Code de la construction et de l'habitation ;
- De bonne foi et de bonne intention, modifier ou influencer sur des paramètres ayant une incidence sur le quittancement ;
- Le fait de faciliter l'attribution ou l'accès de logements, locaux, parking ;
- La divulgation ou la mise à disposition des données de gestion de l'entreprise notamment celles relatives aux clients ou aux collaborateurs de Néotoa.

Prévenir et gérer les conflits d'intérêts

Les collaborateurs et administrateurs évitent les conflits d'intérêt, réels ou apparents, dans l'exercice de leurs fonctions et mandats.

Au sens de la loi, constitue un conflit d'intérêt toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

Les collaborateurs et administrateurs évitent de se placer dans des situations susceptibles de créer des obligations à l'égard de tiers qui pourraient en profiter aux dépens de Néotoa. Ils s'engagent à ne tirer aucun gain personnel au détriment des intérêts de Néotoa. Ils veillent à ne pas être influencés dans l'exercice de leurs fonctions et mandats par d'autres intérêts qui seraient en contradiction avec ceux de Néotoa.

Lors de leur entrée en fonction, les salariés et administrateurs veillent à révéler les risques de conflits d'intérêts respectivement au Directeur Général et au Président du Conseil d'administration.

Pendant la durée de son mandat, l'administrateur met en mesure Néotoa de veiller à ce qu'il ne soit pas conduit à délibérer sur un sujet à même de le mettre en situation de conflit d'intérêts, en fournissant périodiquement tout renseignement utile.

Lorsqu'un administrateur est intéressé directement ou indirectement dans une action de Néotoa, notamment dans la passation d'un contrat, il est dans l'obligation de révéler la situation de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve, y compris s'il n'en tire aucun bénéfice matériel.

Ainsi, si un administrateur devait se trouver dans une situation de conflit d'intérêt, il est de sa responsabilité de déclarer cette situation au Président du Conseil d'administration et de ne pas participer aux discussions, ni ne prendre part au vote à l'occasion des délibérations concernant les sujets objets du conflit. Cela est retranscrit dans les comptes rendus afin d'objectiver un comportement de nature prudentiel vis-à-vis du risque de conflit d'intérêts. L'intéressé veille également à ne participer à aucune réunion préparatoire.

Lorsqu'un administrateur est intéressé directement ou indirectement dans la conclusion d'une convention avec Néotoa, sa signature est subordonnée, en vertu des exigences légales, à l'autorisation préalable du Conseil d'administration de Néotoa. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée. A défaut, sauf si elle porte sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, ladite convention, sans préjudice de la responsabilité de l'intéressé, peut être annulée si elle emporte des conséquences dommageables pour Néotoa.

Il appartient aux collaborateurs et aux administrateurs de se déterminer en toute conscience, eu égard au devoir de loyauté qu'ils ont envers Néotoa. En cas de doute, il leur appartient de consulter leur hiérarchie, le président du Conseil d'administration ou le référent éthique interne.

Tout conflit d'intérêts est signalé par écrit à qui de droit.

Adopter une approche raisonnable quant aux cadeaux et invitations

L'expression « cadeaux » désigne tout avantage offert ou reçu (principalement des objets, services, faveur, prêts, déplacements...).

Accepter ou offrir de tels avantages pourrait faire naître des doutes sur la capacité d'un collaborateur ou d'un administrateur à porter un jugement indépendant dans le meilleur intérêt de Néotoa. Dans leurs relations avec les tiers (clients, fournisseurs, collectivités...), les collaborateurs et administrateurs de Néotoa s'engagent :

- À ne jamais solliciter de tels cadeaux, à titre personnel ou à titre professionnel.
- À refuser tout cadeau ou avantage qui serait de nature à compromettre son indépendance de jugement ou qui pourrait laisser penser à l'extérieur de Néotoa qu'il pourrait être influencé.
- À ne jamais offrir de tels cadeaux.

Seuls les « cadeaux » qui relèvent du domaine des civilités notamment invitations à des manifestations, repas, qui demeurent dans des limites très raisonnables et qui traduisent exclusivement la préoccupation d'améliorer les relations avec les partenaires de Néotoa, sont acceptables.

En cas de doute, il convient de consulter les personnes compétentes (votre manager, le référent éthique interne, etc.) ou le comité d'éthique et d'en discuter ouvertement avant de les accepter.

Respecter la concurrence

Néotoa se soucie de préserver une concurrence loyale dans le respect des lois et pratiques en vigueur.

Néotoa interdit toute entente illicite, notamment par accords, projets, arrangements ou comportements coordonnés entre concurrents concernant les prix, les territoires, les parts de marché ou les clients.

Combattre le blanchiment

Le blanchiment est le fait de favoriser par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect. Constitue également un blanchiment le fait d'apporter un concours à une opération de placement, de dissimulation ou de conversion du produit direct ou indirect d'un crime ou d'un délit.

« Néotoa se soucie de préserver une concurrence loyale dans le respect des lois et pratiques en vigueur »

En tant que professionnel de l'immobilier, les activités de gestion de patrimoine, de développement et de maîtrise d'ouvrage peuvent masquer des activités de blanchiment susceptibles de sanctions pénales.

En cas de doute confirmé, les collaborateurs et administrateurs ont l'obligation d'informer leur hiérarchie, le président du Conseil d'administration ou le référent éthique interne qui, le cas échéant, pourra alerter les autorités TRACFIN (Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits financier clandestins).

Actions de lobbying

Le « lobbying » est défini comme une activité qui consiste à établir et alimenter un dialogue avec les autorités chargées de la réglementation susceptible d'affecter notre activité afin qu'elles comprennent comment cette réglementation peut nous affecter voire nous porter préjudice.

De ce fait les actions de lobbying sont des démarches institutionnelles, locales ou nationales en fonction des sujets abordés, coordonnées en fonction des sujets au niveau de NÉOTOA voire de la Fédération des OPH. Il ne s'agit en aucun cas d'une démarche individuelle isolée d'un membre du personnel ou d'un administrateur, aussi pertinente soit elle.

Aussi, les contacts et réseaux que peuvent avoir les membres du personnel ou les administrateurs et qui pourraient être utiles à Néotoa localement ou à la profession, ne doivent pas être sollicités unilatéralement mais portés à la connaissance de la direction ou du président du Conseil d'administration qui pourra prendre les mesures adéquates pour valoriser au mieux ces relations au bénéfice de Néotoa et/ou de la profession.

Cette activité indispensable à la réalisation de notre mission, peut toutefois, si elle est mal maîtrisée ou coordonnée, engendrer des risques importants pour Néotoa, pour le membre du personnel impliqué et plus généralement pour la profession.

Mécénat à caractère social et sponsoring

Les activités de mécénat et de sponsoring sont strictement encadrées par la législation régissant l'activité des OPH et ne peuvent être engagées que dans le strict respect des procédures internes.

Délégations de pouvoir et de signature

Tout collaborateur s'oblige à ne pas engager Néotoa au-delà des pouvoirs et délégations qui lui ont été conférés dans le cadre de ses fonctions au sein de l'entreprise.

RESPECTER ET PROTÉGER LES ACTIFS MATÉRIELS ET IMMATERIELS

Les actifs matériels de Néotoa servent principalement à des fins professionnelles légitimes. L'utilisation à des fins personnelles est autorisée dans les limites définies par le règlement intérieur.

Les actifs immatériels de NÉOTOA ne servent qu'à des fins professionnelles légitimes.

Utilisation des ressources informatiques internes et externes

Les ressources informatiques et de communication sont destinées à une utilisation professionnelle.

Une utilisation raisonnable pour des motifs privés est tolérée dans le respect des lois ainsi que des règles internes définies dans la « Charte de Sécurité de l'Utilisateur du Système d'Information » annexé au règlement intérieur.

Les systèmes de courrier électronique et Internet sont mis à la disposition de ses personnels par Néotoa à des fins professionnelles. Il est important de rappeler que tout courrier électronique peut être intercepté, imprimé ou transféré à d'autres personnes par le destinataire, qui peut le cas échéant le conserver pendant une longue période. Il convient donc d'accorder le même soin aux courriers électroniques qu'à tout autre type de communication écrite à vocation professionnelle.

L'accès Internet et les ordinateurs ou les autres appareils mobiles de Néotoa ne doivent jamais être utilisés pour consulter, transmettre ou télécharger des contenus inappropriés ou interdits par la loi.

Utilisation des autres biens matériels de Néotoa

Les personnels de Néotoa utilisent les ressources de ce dernier de façon responsable. Ils veillent à l'utilisation efficace et efficiente des fonds, des biens et des ressources dont ils ont la responsabilité et l'usage.

Notamment l'utilisation des véhicules de service ne doit pas être détournée de leur usage professionnel. Les conditions de cette utilisation sont définies dans l'annexe 2 du règlement intérieur « Condition d'utilisation des véhicules ». De même il est interdit d'utiliser à titre privé par exemple les matériels (outillage...) et pièces détachées (robinetterie, ampoules, peintures...) ou pièces de remplacement propriété de Néotoa.

Confidentialité et protection des données

Est jugée confidentielle toute information appartenant à Néotoa. La définition de l'information confidentielle comprend toute information produite par Néotoa et non rendue publique ou obtenue de manière confidentielle auprès d'un tiers et couverte par une entente de non-divulgateur. Les données financières, budgets, renseignements sur des soumissions, renseignements personnels sur les employés, les clients, documents juridiques, les collectivités et fournisseurs sont des exemples d'information confidentielle, sans que cette liste soit exhaustive.

Il est interdit de transmettre de l'information confidentielle à toute personne autre que la ou les personnes à qui cette information est destinée, sauf sur autorisation ou par prescription juridique.

Cette interdiction couvre toute information confidentielle fournie notamment par les partenaires et fournisseurs de Néotoa.

Les collaborateurs et administrateurs de Néotoa s'engagent à respecter le caractère confidentiel de l'information jugée comme telle même après avoir quitté Néotoa.

Les collaborateurs et administrateurs font preuve de diligence afin de prévenir l'usage inapproprié ou la divulgation par inadvertance d'une information confidentielle. Concrètement, cela implique de :

- Conserver en lieu sûr tout document et dossier contenant de l'information confidentielle
- Prendre toutes les précautions lors de discussions sur des sujets confidentiels dans des endroits où la conversation pourrait être entendue, en particulier les lieux publics comme les ascenseurs, couloirs, restaurants, lieux de transports publics ou collectifs, réseaux sociaux...
- D'être vigilant dans la transmission des documents confidentiels par voie électronique
- Éviter la reproduction inutile de documents confidentiels.

De surcroît, Néotoa apporte une vigilance particulière à la vie privée de chacun et à la protection des données à caractère personnel, dans le respect des lois et règlement en vigueur, notamment du règlement européen sur la protection des données (RGPD).

« Néotoa apporte une vigilance particulière à la vie privée de chacun et à la protection des données à caractère personnel »

A ce titre, chacun :

- Veille à la sécurité des données et à ne jamais détenir d'informations sur les personnes dans des conditions qui pourraient être contraires à la loi.
- Assure aux personnes dont il détient des données personnelles, une transparence quant à l'utilisation qui peut en être faite. Toute personne dispose d'un droit individuel de contrôle sur la collecte, le traitement, l'utilisation, la diffusion et le stockage de ses données
- S'engage à n'utiliser ces informations que dans un but précis et légitime, sans jamais les conserver au-delà de ce qui est nécessaire et légal

L'image de Néotoa

La qualité de l'image de Néotoa ainsi que sa réputation sont des conditions essentielles de sa pérennité et de sa mission d'intérêt général. L'ensemble des collaborateurs et administrateurs s'abstient de tout acte de dénigrement, que ce soit oralement ou par écrit, et quel que soit le support (réseaux sociaux, médias, cercle privé...).

DISPOSITIF D'ALERTE

Tout collaborateur s'interrogeant sur l'attitude à adopter ou l'interprétation de principes énoncés dans la présente charte, ou confronté directement ou indirectement à des manquements à celle-ci est invité à se rapprocher de sa hiérarchie, du référent éthique interne ou de toute autre personne habilitée.

Cependant, si au vu de la situation, l'information au manager, au Directeur Général ou au Président du Conseil d'Administration apparaît inappropriée, il est possible, confidentiellement et sans risque, de saisir une alerte via le dispositif de recueil prévu à cet effet. Néotoa dispose en effet d'un dispositif d'alerte interne permettant le recueil et le traitement de signalements concernant des atteintes ou risques d'atteinte aux dispositions de la présente charte.

Ce dispositif d'alerte, décrit dans un guide d'utilisation, est accessible à l'ensemble des collaborateurs, administrateurs et parties prenantes de NÉOTOA. Conforme aux réglementations applicables, ce dispositif garantit la confidentialité de la démarche. Aucun acte de répression n'est toléré à l'encontre de personnes ayant fait usage de ce dispositif de manière désintéressée et de bonne foi, quand bien même les suspicions à l'origine du signalement se révéleraient erronées.

« Néotoa dispose d'un dispositif d'alerte interne permettant le recueil et le traitement de signalements »

MISE EN ŒUVRE ET RESPECT

Déploiement de la Charte

La Charte Éthique est disponible sur le site Internet de Néotoa et également téléchargeable sur son site intranet. Elle est communiquée à tous les collaborateurs nouvellement recrutés et administrateurs nouvellement élus.

En cas de non-respect des principes énoncés dans la présente charte, les collaborateurs s'exposent à des mesures et sanctions disciplinaires appropriées et proportionnelles à la gravité du manquement constaté, conformément aux lois et réglementations applicables. Les principes de la présente charte ne sauraient être exhaustifs. Elle pourra évoluer et faire l'objet de nouvelles versions.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration : Il veille au respect des valeurs et des principes éthiques de Néotoa. Il supervise la diffusion de la Charte Éthique et examine chaque année le rapport émis par le Comité éthique. Il décide de l'ajustement de la charte et des orientations relatives à l'éthique.

Le comité éthique : nommé par le Conseil d'administration, il est chargé de veiller à l'évolution des principes éthiques et d'émettre un rapport annuel de fonctionnement. En outre, les membres composant cette instance participent au pilotage du dispositif des alertes professionnelles en vigueur.

Un référent éthique interne est nommé par le Directeur General. Il s'assure de la bonne application de la présente charte. Il propose au comité éthique les évolutions de la charte qui lui semblent nécessaires et peut être saisi par les collaborateurs, administrateurs ou parties prenantes sur toute question d'interprétation ou d'analyse de la présente charte.

*« Le Conseil d'Administration
veille au respect des valeurs et
des principes éthiques de
Néotoa »*